

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI LE 7 JUIN 2022, 20h19 Édifice municipal

PRÉSENCES:

Francine Fournier, Mairesse
Marcel Élément, siège no 1
Lise Garant, siège no 2
Michel Lindsay, siège no 3
Michel Breton, siège no 4
Jasmin Létourneau, siège no 5
Lucien Beaudry, siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

07.06.22.090

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point

Ascenseur;

est ajouté à Varia. Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

07.06.22.091

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 10 mai 2022, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

07.06.22.092

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2022

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance extraordinaire du 11 mai 2022, il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

07.06.22.093

COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 165 272.34 \$, il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Cathy Payeur, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés su-haut.

Cathy Payeur

Directrice générale et greffière-trésorière



N° de résolution ou annotation

PÉRIODE DE QUESTION 1

CORRESPONDANCES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - PAVL

07.06.22.094

RÉSOLUTION POUR ACHAT DE VITRINES POUR FENÊTRES

ATTENDU QUE les dispositifs présentement en place sur les huit (8) fenêtres du bureau de la direction générale ne protègent pas de façon adéquate du soleil et que celui-ci reflète sur les écrans d'ordinateurs ;

ATTENDU QUE les dispositifs présentement mis en place sur les huit (8) fenêtres du local du conseil ne protègent pas de façon adéquate du soleil et que celui-ci aveugle les élus-es lors de leur réunion ;

ATTENDU la soumission de la firme Impression GP en date du 12 mai 2022 pour l'achat et l'installation de seize (16) vitrines (45.5 X 32.5 pouces) avec pellicule miroir contre 'soleil au montant de 1 920.00 \$, plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte la soumission pour l'achat et l'installation de seize (16) vitrines avec pellicule miroir contre le soleil au montant de 1 920.00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Pour éviter un conflit d'intérêts, le conseiller Marcel Élément ayant divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

07.06.22.095

RÉSOLUTION POUR APPUYER LE PROJET VÉLO-VILLAGE DE SAINT HONORÉ-DE-SHENLEY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a fait une demande d'appui pour le projet vélo-village par la résolution 2022-04-122 ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de cette résolution ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte la demande d'appui de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley dans leur démarche concernant une demande de dépôt d'une aide financière dans la politique de développement du territoire volet régional.

ADOPTÉE

07.06.22.096

RÉSOLUTION POUR L'ACHAT DE DEUX (2) ALUPANEL POUR INDICATION DE CHEMIN FERMÉ EN PÉRIODE HIVERNALE

ATTENDU QUE la Municipalité s'est fait voler une des affiches qui indiquait la fermeture du chemin (Bois de Dorset) durant la période hivernale, à l'entrée de cette route; ATTENDU QU'IL est essentiel d'afficher cette mise en garde aux véhicules routier; ATTEND QUE le conseil désire harmoniser les 2 affiches (Entrée et sortie de cette route);

ATTENDU la soumission de la firme Impression GP en date du 12 mai 2022 :

- 1/8, 4' X 8': 260.00 \$ + montage 25.00 \$, plus les taxes applicables ;
- 1/8, 3' X 1': 48.00 \$ + montage 25.00 \$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte l'achat :

- Deux (2) Alupanel 1/8, 4' X 8': 260.00 \$ + montage 25.00 \$, plus les taxes applicables;
- Deux (2) Alupanel 1/8, 3' X 1': 48.00 \$ + montage 25.00 \$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE

Pour éviter un conflit d'intérêts, le conseiller Marcel Élément ayant divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.



07.06.20.097

RÉSOLUTION PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-THÉOPHILE

ATTENDU QUE la compagnie EDF Renouvelables envisage déposer un projet de parc éolien, sur le territoire de la municipalité de Saint-Théophile, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec visant à combler les besoins en électricité via les énergies renouvelables et l'énergie éolienne;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan ont été interpellées par EDF Renouvelables afin de devenir partenaire de ce projet ;

ATTENDU QUE le conseil des maires souhaite que la MRC de Beauce-Sartigan et ses municipalités deviennent partenaire de celui-ci, puisqu'il permettrait d'intégrer de nouvelles sources de revenus au bénéfice des municipalités ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset souhaite être partenaire dans ce projet ;

Suite aux discussions, **il est proposé par** Michel Lindsay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'aviser la compagnie EDF Renouvelables et la MRC de Beauce-Sartigan du souhait du présent conseil de participer, à titre de partenaire, à la réalisation du projet éolien mentionné dans le préambule de la présente résolution. **ADOPTÉE**

07.06.22.098

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSPECTEUR MUNICIPAL A PROCÉDER À L'ACHAT D'UNE « DRILL »

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a besoin pour son travail d'une « Drill » ; ATTENDU QUE celui-ci à magasiner selon les besoins ;

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise l'inspecteur municipal de procéder à l'achat d'une « Drill » et une mèche chez Menuiserie Gérard Faucher au montant estimé de 1 030.00 \$, plus les taxes applicables :

ADOPTÉE

07.06.22.099

RÉSOLUTION POUR L'ACHAT DE FEUX D'ARTIFICES POUR LA FÊTE NATIONALE

ATTENDU QUE les citoyens ont mentionné apprécier que la municipalité participe aux activités de la Fête Nationale ;

ATTENDU QU'IL est important pour le conseil de créer des moments de rassemblements pour les citoyens ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un budget de 1 000.00 \$, plus les taxes applicables, soit autorisé pour l'achat de feux d'artifices pour l'événement.

Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Jasmin Létourneau ayant divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

07.06.22.100

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 175-2007-22 MODIFIANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS RELATIFS À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le Code municipal prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ; ATTENDU QUE le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le déposer à nouveau ;

ATTENDU QUE le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle(s) où est donné l'avis de motion et où est déposé le projet de règlement ;

ATTENDU QUE la mairesse Francine Fournier a mentionné l'objet du projet de règlement 175-2007-22 et sa portée ;

ATTENDU QU'au plus tard deux (2) jours avant la séance du 5 juillet 2022, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;



N° de résolution ou annotation

07.06.22.101

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé par la mairesse Francine Fournier; Le conseiller Michel Breton donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2022, le règlement 175-2007-22 modifiant la tarification des permis et certificats relatifs à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la Loi sur la qualité de l'environnement.

RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CSST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents CE QUI SUIT :

IL EST RÉSOLU, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2023 soit acceptée telle que rédigé que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME d'une résolution de <u>SAINT-HILAIRE-DE--DORSET</u> dûment adoptée par son conseil municipale lors d'une assemblée régulière tenue le <u>7 JUIN 2022</u>, après avoir pris connaissance du document intitulé

Mutuelle de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

SIGNÉ À <u>SAINT-HILAIRE-DE-DORSET</u> CE 8 JUIN 2022

(signature du secrétaire de la municipalité)

CATHY PAYEUR

(nom du secrétaire de la municipalité en lettres moulées)

Numéro NEQ: 8813435854

07.06.22.102

RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CSST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION 2022

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la convention de fonctionnement, de la mutuelle de prévention-mandat de représentation d'un employeur, de la présentation Mutuelle/FQM, de la mutuelle de prévention « FQM/PRÉVENTION » ; Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise :

• la directrice générale à signer le mandat de représentation d'un employeur CSST, la convention de prévention « FQM PRÉVENTION » ainsi que, tous les documents afférents la directrice générale à agir au nom de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset en cuqui concerne l'entente avec la CSST pour constitution d'une mutuelle de prévention ainsi qu'avec la FQM;



07.06.22.103

N° de résolution ou annotation MEDIAL Conseil santé Sécurité inc. Et l'institution financière désignées, à prélever les montants semestriels répétitifs prévus à la convention des membres. le paiement pour 2022 sera au prorata des mois utilisés (416.00 \$ annuellement pour 2022) seront portés au crédit du compte bancaire de la Municipalité à la date d'échéance, soit trente jours suivant la date de facturation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR LE FAUCHAGE DES ROUTES

ATTENDU QUE la rue Principale traverse la municipalité et qu'il est important que ce tronçon soit propre ;

ATTENDU QUE la route des Îles est empruntée par les clients du camping et qu'il est aussi important que ce tronçon soit propre ;

ATTENDU QUE le conseil juge important que les citoyens soient fiers de leur municipalité ;

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité octroie un contrat à Les Entreprises Dany Champagne Inc. afin de faucher les bords de la route à partir de la limite de la route de Saint-Hilaire jusqu'à la limite de la route de Courcelles et la route des îles, le tout pour un montant évalué à 1 600 \$. Les travaux devront être effectués avant le début des vacances de la construction.

ADOPTÉE

07.06.22.104

RÉSOLUTION POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES ROUTES

ATTENDU QUE le conseil se doit d'assurer la sécurité des gens qui circulent sur ses routes ;

ATTENDU QUE le conseil a décidé de faire le débroussaillage par section soit :

Dans un premier temps : la rue Principale, la route de Courcelles, la route des îles et le 9 sud ;

Dans un deuxième temps : la route du 9, le rang 9 Nord et le Bois de Dorset ; Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité octroie un contrat à l'entrepreneur Les Entreprises Dany Champagne Inc. afin de couper les branches (débroussailler) sur la rue Principale, la route de Courcelles, la route des Îles et le 9 sud, le tout pour un montant évalué à 2 700 \$. Les travaux seront effectués à la mi-août.

ADOPTÉE

07.06.22.105

RÉSOLUTION POUR LE RAPPORT DU MAIRE

ATTENDU QU'en conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal, la mairesse vous présente un résumé des grandes lignes des états financiers consolidés 2021 de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présent que :

- Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance du rapport de la mairesse et accepte celui-ci ;
- Suite à la publication du rapport du maire sur le site internet de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset, les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel et que les réponses seront données verbalement lors de la séance subséquente.

ADOPTÉE

07.06.22.106

RÉSOLUTION POUR ADOPTER UN BUDGET POUR LE COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

ATTENDU QUE la municipalité a un comité d'embellissement ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une dépenses maximum de 3 000 \$ soit autorisé afin de maintenir l'embellissement de la Municipalité, ainsi que de répondre aux recommandations des Fleurons du Québec, au comité d'embellissement

ADOPTÉ



NOT.06!22.107

RÉSOLUTION POUR DEMANDER UNE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AUX PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Il est proposé par Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset procède à une demande de subvention auprès du Fonds d'aide aux projets environnementaux ;
- QUE le conseil accepte d'autoriser la directrice générale à remplir et signer les documents afférents.

ADOPTÉE

- 1. Rapport de la Régie Michel Breton
- 2. Rapport comité d'embellissement Michel Breton
- 3. Rapport des pompiers Marcel Élément
- 4. Rapport de la mairesse Francine Fournier
- 5. Rapport de l'église Jasmin Létourneau
- 6. Rapport du Comité de la ruralité Lise Garant
- 7. Rapport du Comité de la bibliothèque Michel Lindsay
- 8. Rapport de la voirie Roger Breton
- Rapport de la directrice générale Cathy Payeur
 MRC demande compréhension et coopération pour les permis

PÉRIODE DE QUESTION 2

VARIA

Ascenseur;

07.06.22.108

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 21h07.

Moi, FRANCINE FOURNIER, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Francine Fournier

Mairesse

Cathy Payeur /
Directrice générale

Greffière-Trésorière